



AVIS D'INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE PAR SNCF RESEAU SANS PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE (Article L.2122-1-3 du CG3P)

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Grand Est de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 3, boulevard Wilson à Strasbourg (67000), représentée par sa Directrice Madame Marie-Véronique GABRIEL dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de services immobiliers en date du 31 décembre 2025 conclue entre la Société nationale SNCF et la société SNCF RESEAU et ayant pris effet le 1^{er} janvier 2026, par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Occupant :

La SANEF, SA à Conseil d'administration au capital de 53 090 461,67 €, immatriculée au registre du commerce de NANTERRE sous le n°632050019 dont le siège est sis 30 Boulevard Gallieni à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), représentée par François CORNIER, agissant en sa qualité de Directeur de la Construction en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par Monsieur Julien CASTRES SAINT MARTIN en date du 12 avril 2024.

Monsieur CASTRES SAINT MARTIN agissant lui-même en sa qualité de Directeur des infrastructures de la société aux termes des pouvoirs qui lui ont été délégués par Monsieur Arnaud QUEMARD, Directeur Général de la société SANEF, en date du 02 avril 2024.

3. Bien occupé :

Le bien immobilier occupe une superficie d'environ 16 000 m² de terrain nu, situé à ECKARTSWILLER (67700) et repris au cadastre de ladite commune sous les n°0192 (dont la contenance totale est de 403 m²), n°0194 (dont la contenance totale est de 14 005 m²), n°0195p (dont la contenance totale est de 26 681 m²) et n°0197 (dont la contenance totale est de 680 m²) de la Section OD.

4. Justification de la décision de ne pas mettre en œuvre la procédure de sélection préalable

4.1. En droit

La délivrance du titre n'est que l'accessoire d'un contrat de la commande publique ou s'inscrit dans le montage contractuel ayant, au préalable, donné lieu à une procédure de sélection.

4.2. En fait

Conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et plus particulièrement à l'article L 2122-1-3 créée par l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, la délivrance de la présente convention d'occupation est exemptée de procédure de sélection préalable et de mesures de publicités préalable prévue à l'article L 2122-1-2 du code général de la propriété des personnes publiques car la délivrance du titre n'est que l'accessoire d'un contrat de la commande publique ou s'inscrit dans le montage contractuel ayant, au préalable, donné lieu à une procédure de sélection.

Le terrain sert de base vie et de stockage pour le chantier que l'entreprise SANEF a signé avec la Direction Générale des infrastructures, des transports et des mobilités dans le cadre d'une commande publique n°2025_048_AH en date du 7 avril 2025 relative à la construction d'un écopont à Saverne au-dessus de l'autoroute A4.

La présente convention permet de régulariser l'occupation actuelle de l'entreprise ETF pour 2 mois à compter du 17 janvier 2026.

La présente convention est conclue pour une durée de VINGT ET UN (21) MOIS à compter du 1^{er} juillet 2027 pour se terminer le 30 avril 2029.

5. Information :

Pour plus d'informations merci de contacter par courriel : Mme Nathalie Rossel/ Courriel : nathalie.rossel@eset-pm.com

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 5 du présent avis. La consultation se fera uniquement sur place.

7. Information sur les recours :

Recours en contestation de la validité du contrat de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, 67070 Strasbourg Cedex

Téléphone : 03 88 21 23 23

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr